

COLLOQUE – « Quelle gouvernance pour les océans au XXI^e siècle ? »

RDV le mardi 30 mai 2017 de 14h à 18h30
Maison des océans, 195 rue Saint-Jacques, Paris V^e

Colloque organisé par l'Institut français de la mer (IFM) et le Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM) en partenariat avec l'Institut océanographique, Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco et soutenu par le Centre d'Etudes et de recherche administrative et politique (CERAP), l'Université Paris 13 – Université Sorbonne Paris Cité, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), de l'Académie de Marine et du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Lorsqu'ils ont élaboré puis adopté la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer en 1982, les Etats Parties avaient dans un esprit de coopération, le souhait d'en aborder toutes les problématiques et d'en régler toutes les questions. Le traité faisant l'objet d'un large consensus a constitué une avancée historique ambitionnant d'établir un ordre juridique global pour les mers et des océans. 25 ans plus tard, nombre de conditions ont changé : l'exploitation des ressources, les pressions et les usages de la mer sont multiples et les perspectives immenses. **La communauté internationale s'interroge et s'est ouvert depuis 2016, une nouvelle phase de négociation afin d'envisager et de réglementer les perspectives futures et compléter, amender ou réinterpréter le cadre juridique existant.** Permettre l'exploitation des ressources, mieux protéger le milieu maritime afin de lui assurer son rôle de modérateur du climat et de ressource pour les générations futures sont autant de défis à relever.

A partir des travaux d'un groupe animé depuis plus d'un an par l'IFM et qui a auditionné 16 personnalités et experts du monde maritime **ce colloque rendra d'une part compte de ces auditions et ouvrira d'autre part la discussion sur les modalités et les acteurs d'une gouvernance nouvelle des océans.**

L'Institut français de la mer, le Centre d'études stratégiques de la marine, l'Institut océanographique et l'université Paris XIII vous invitent à participer à ce débat avec un panel d'experts de différents horizons le 30 mai 2017 à partir de 14h à la Maison des océans

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et la négociation du statut de la haute mer

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer, adoptée après neuf ans de négociation le 10 décembre 1982 est entrée en vigueur le 16 novembre 1994, un an après ratification du 60^e État. Des discussions sont maintenant en cours à l'ONU en vue d'un accord sur la gestion de la biodiversité au-delà des limites des eaux sous juridiction nationale : cette négociation dite "BBNJ"¹ concerne l'exploitation partagées des ressources biologiques de la colonne d'eau la mise en place, la gestion d'aires marine protégées en haute mer ainsi que

¹ Biodiversity Beyond National Jurisdiction

l'obligation de mener des études d'impact. Tous ces sujets renvoient, directement ou indirectement, à des questions de gouvernance qui doivent être éclaircies pour pouvoir efficacement progresser.

Au-delà même du cadre BBNJ, la gouvernance actuelle de l'ensemble des espaces maritimes mérite d'être réexaminée pour palier certaines faiblesses :

- défaillances d'Etats du pavillon dans l'application du droit international (pêche sécurité maritime ...) alors que la haute mer se caractérise par son absence de police et de justice générale,
- empilement en silos des institutions maritimes internationales sans coordination,
- apparition d'ONG sans transparence de leurs ressources financières ni de leurs objectifs finaux et qui parfois se substituent à des Etats,
- opposition entre des visions conversationnistes des AMP et des visions plus scientifiques et évolutives,
- manque de coordination des approches centrales et régionales.

La gouvernance nouvelle des océans devra répondre à certains principes :

- privilégier la coordination des institutions maritimes en s'appuyant sur l'ONU,
- s'appuyer sur la coopération régionale,
- considérer la réforme de la haute mer comme prioritaire,
- fonder l'action sur la connaissance scientifique.

PROGRAMME

14h00 : Ouverture du colloque

- Philippe Taquet, président du Conseil d'administration de l'Institut océanographique, Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco
- Eudes Riblier, président de l'Institut français de la mer (IFM)
- Capitaine de vaisseau Flesselles, Centre d'études stratégiques de la marine (CESM)

14h30 : Rapport général : synthèse des auditions et préconisations

- Jean-Louis Fillon, délégué général (IFM)

15h00 : Première table ronde : Les modalités de la gouvernance

- Animateur : Cyrille P. Coutansais, directeur de recherches au Centre d'études stratégiques de la marine (CESM)
 - Elie Jarmache, chargé de mission, Secrétariat général de la mer
 - Julien Rochette, directeur du programme Océans, Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri)
 - Eric Banel, délégué général, Armateurs de France
 - Benoit Le Goaziou, avocat, commissaire en chef de la marine

16h30 : Deuxième table ronde : Les acteurs de la gouvernance

- Animatrice : Catherine Chabaud, déléguée à la mer et au littoral du Ministère chargé de l'environnement et de la mer
 - Frédéric Moncany, Président, Cluster Maritime Français
 - Françoise Gaill, Coordinatrice du conseil scientifique de la Plateforme Océan et Climat
 - Catherine Fabregoule, Maître de conférences HDR, Université Paris XIII
 - Virginie Saliou, Coordinatrice adjointe pour la sécurité maritime à la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la défense

17h30 : Le regard de Jérôme Bignon, sénateur

17h50 : Conclusions générales par Serge Ségura, ambassadeur des océans, Ministère des affaires étrangères

18h10 : Clôture par Eudes Riblier

Contacts presse : Pauline Hérouan – +377 93 15 36 63 – p.herouan@oceano.org

Alexandra Bardy - +377 93 15 36 82 – a.bardy@oceano.org

INFORMATIONS PRATIQUES

- Entrée libre sur inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-quelle-gouvernance-pour-les-oceans-au-xxie-siecle-32920987560>
- Maison des océans – 195, rue Saint-Jacques – 75005 Paris
- Ouverture des portes à partir de 13h30

A PROPOS

L’Institut Français de la Mer

L’Institut Français de la Mer est une association d’utilité publique qui a pour objectif de “faire connaître et aimer la mer aux Français” et, plus largement, de les sensibiliser au rôle fondamental des océans dans tous les domaines de la vie humaine et des grands équilibres de notre planète. Animé par une équipe de bénévoles, avec le relais d’une dizaine de Comités locaux, il organise des conférences, promeut les formations et métiers de la mer, réalise des études et rapports de référence sur les sujets maritimes les plus variés. Il collabore avec les principaux organismes non gouvernementaux concernant la préservation de l’océan. L’IFM édite la Revue Maritime, revue de débat et d’opinion, d’analyses, de propositions, de commentaires, d’actualité et d’histoire maritime. www.ifmer.org

Le Centre d’études stratégiques de la Marine

Héritier de l’école supérieure de guerre navale, le Centre d’études stratégiques de la Marine (CESM) participe au rayonnement de la Marine nationale. Ses objectifs : faire connaître le fait maritime, comprendre la mer qui figurera au cœur des enjeux de ce siècle qui commence. La mer est l’avenir de notre planète et la chance de la France. Ces principes sont au cœur de chacune des réflexions du CESM. www.cesm.marine.defense.gouv.fr

Le Centre d’études et de recherche administrative et politique (CERAP)

Intégré à l’Université Paris 13 Sorbonne Cité, le CERAP a pour vocation de mener des recherches sur tous les aspects du droit public mais aussi d’associer des chercheurs d’autres disciplines dans des travaux d’intérêt commun. Associé à deux autres centres de recherche de l’Université Paris 13 (IRDA et CERAL), le CERAP participe également à une structure fédérative consacrée au développement durable ». Depuis 3-4 ans, le développement d’un axe de recherche « développement durable » au sein de la faculté de droit, permet d’aborder les thématiques comme le climat, les aspects économiques de l’environnement, les droits de l’homme et l’environnement. www.univ-paris13.fr/cerap

L’Institut océanographique, Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco

L’Institut océanographique s’attache à mieux faire connaître la richesse et la fragilité des océans et à promouvoir une gestion durable et une protection raisonnée de ces derniers. Pour ce faire, il assure la médiation entre les acteurs scientifiques et socio-économiques d’une part, et le grand public et les décideurs politiques d’autre part. Il décline cette mission mettant en valeur l’héritage exceptionnel de son fondateur, le Prince Albert Ier et l’engagement exemplaire de son Président d’Honneur, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco pour « Faire connaître, aimer et protéger les océans ». www.institut-ocean.org



Contacts presse : Pauline Hérouan – +377 93 15 36 63 – p.herouan@ocean.org
Alexandra Bardy - +377 93 15 36 82 – a.bardy@ocean.org